

*Le Président*

N° 771 / PR

Papeete, le 31 JUL. 2024

à

Madame Hinatevahinetureiariki DELVA
Présidente-directrice générale de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT)

BP 605 - 98713 PAPEETE

Madame la Présidente-directrice générale,

La restructuration du Groupe OPT, depuis le 1^{er} janvier 2019, démontre aujourd'hui que face à une concurrence accrue et à un environnement réglementaire complexe son modèle organisationnel a atteint ses limites, tant sur le plan financier que sur le plan juridique. Le déficit structurel et les contentieux en cours, notamment la probable annulation de la délégation de service public déléguée à la SAS ONATi, mettent l'accent sur la nécessité de porter une réflexion sur une révision du mode de gestion, de la forme juridique voire de la structure organisationnelle du Groupe afin qu'il puisse retrouver une certaine agilité dans ce secteur fortement concurrentiel.

La révolution digitale a profondément et durablement modifié les habitudes, les mentalités, les modes de consommation et de communication des usagers. Les entreprises doivent ainsi s'adapter aux nouvelles technologies de l'information en perpétuelle mutation. Aussi, comme je l'ai rappelé lors de notre rencontre avec les organisations syndicales du 24 juillet 2024, l'Office des postes et télécommunications doit se renouveler, s'adapter aux nouveaux besoins et usages, retrouver son dynamisme et rétablir sa place dans ce secteur. Ainsi, de nouveaux schémas et postures devront être adoptés face aux nouveaux opérateurs pour garder et capter des parts de marché.

En ce qui concerne l'opérateur Google, je tiens à lever toute inquiétude sur la préservation du monopole de l'OPT d'autant que le marché polynésien ne présente aucun intérêt pour cet opérateur. En effet, ce projet d'installation de cinq câbles sous-marins pris en charge par la société Google lui permettra de disposer d'une route alternative dans la zone Sud et d'un data center réservé à ses besoins propres de transit de données.

Outre l'amélioration de la connectivité attendue, la présence de Google représente un réel levier de croissance pour le Groupe OPT, notamment pour Tahiti Nui Télécoms (TNT) et ONATi par la mise à disposition d'une bande passante résiduelle ou encore la formation du personnel. Par ailleurs, une réflexion est menée sur la mise en place d'une fiscalité spécifique affectée au financement du service public et au développement du numérique et audiovisuel.

Sur la question de Starlink, on peut comprendre que de nombreux habitants des îles éloignées ou de certaines zones reculées de l'île de Tahiti ne disposant pas toujours pas d'une connectivité adaptée et efficace puissent vouloir recourir à ces nouvelles prestations. Desservir les zones non couvertes et garantir du haut débit sur tout notre territoire devient donc urgent au travers de nouveaux partenariats de distribution comme celui d'EUTELSAT/ONEWEB. En effet, il sera difficile de lutter contre les dérives et de contrôler l'utilisation du matériel de Starlink, interdit par le code des postes et télécommunications. Néanmoins, une fiscalisation des activités de Starlink est étudiée conjointement avec la Nouvelle Calédonie.

Je suis conscient du contexte difficile et complexe dans lequel évolue notre opérateur historique qui exerce sur l'ensemble de nos archipels d'une part les missions de service public du courrier et des télécommunications, et d'autre part plusieurs missions d'intérêt général telles que l'inclusion bancaire ou encore les services concurrentiels de la téléphonie mobile et de l'internet fixe dans les zones peu denses. Sur ce dernier point, je comprends les contraintes qui s'imposent : développer, d'exploiter et de maintenir ces réseaux dans les zones où nul autre opérateur n'exerce pour des raisons de rentabilité. Ce n'est pas une sinécure. Je conçois également l'urgence d'une évolution du code des postes qui est restée en suspens depuis 2018. Aussi, j'ai demandé à la Direction générale de l'économie numérique (DGEN) de présenter un projet de texte dès le début de l'année 2025. Le défi se situe notamment dans la définition et la délimitation des zones géographiques denses et peu denses, la détermination des services entrant dans le périmètre d'analyse et l'identification des mécanismes de financement du déficit des zones peu denses.

Le Groupe OPT est un acteur essentiel au développement de notre Pays, notamment en matière de décentralisation et de désenclavement de nos îles. Ainsi, je tiens à vous réaffirmer le soutien et l'engagement ferme du gouvernement de vous accompagner dans votre plan de relance dans le cadre d'efforts partagés par l'ensemble des parties prenantes : Pays, direction et personnel.

Pour rappel, depuis 2019 le montant des subventions mandatées en faveur du groupe OPT atteint 12,775 mds (7.2 mds en investissement et 5.575 mds en fonctionnement) avec 1 md en attente pour l'exercice 2024. Malgré ces subventions, les résultats du groupe n'ont cessé de se dégrader. Face à une concurrence agressive, le CA a diminué de 2% tandis que les charges de personnel ont augmenté de 4% et les prestations externes de 8%. En février 2022, après 3 ans de négociation sans succès, les conventions et accords sont dénoncés par la Holding, Onati et Fare Rata et aboutissent à la signature de conventions d'établissements en 2023, d'une convention commune en 2024, et à des projets de conventions spécifiques dont les derniers éléments chiffrés présentent un impact financier pouvant aller jusqu'à une économie de 182,5 MF selon l'atteinte ou non des objectifs. Je tiens par conséquent à saluer ces efforts et à vous confirmer que les demandes de subventions complémentaires seront étudiées dans le cadre d'une convention d'objectifs (*conformément à l'article LP 15 de la LP n°2017-32 du 2 novembre 2017*) tenant compte du plan de rétablissement des équilibres financiers 2024-2028 intégrant ces économies annoncées, des résultats consolidés, de la situation de la trésorerie et du Fonds de roulement du groupe.

Soyez persuadée que je porte un intérêt sans faille pour le Groupe OPT, compte tenu de sa place importante dans l'économie polynésienne.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente-directrice générale, l'expression de mes hommages.



Moetai BROTHERSON